

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES						
1	Informier et sensibiliser les élus, les ICI et tous les intervenants du territoire des objectifs à atteindre et des impacts pécuniaires du non-respect de ces objectifs afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'éliminer uniquement le résidu ultime.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les rencontres annuelles du comité de développement durable de la Régie. À la suite de ces rencontres, les mesures ISÉ à venir sont discutées. <li style="padding-left: 20px;">- Mettre à jour le plan de communication de la Régie. <li style="padding-left: 20px;">- Offrir des visites aux installations de la Régie (journée porte ouverte à l'automne). - Publier sur les médias de communication de la Régie et des municipalités locales les informations sur l'augmentation future de la redevance à l'élimination. - Communiquer avec les intervenants sur la méthode de calcul du retour des redevances et expliquer les enjeux. - Promouvoir la hiérarchie des 3RV dans le but de réduire les coûts liés à la GMR. <li style="padding-left: 20px;">- Communiquer sur les objectifs régionaux du PGMR selon les médias de communication de la Régie et des municipalités locales. <li style="padding-left: 20px;">- Diffuser des conseils et astuces pour réduire les quantités de matières éliminées lors d'événement comme la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD). 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>De nombreux conseils et astuces sont régulièrement partagés dans l'infolettre de la Régie ainsi que sur les réseaux sociaux et site Internet pour encourager la réduction de l'enfouissement des déchets.</p> <p>Le PGMR révisé 2023-2030 : publication de la version révisée dans l'Infolettre de la Régie, les sites Internet de la Régie et de la MRC, publications Facebook, etc.</p> <p>Conseils et astuces pour réduire les quantités éliminées : publications Facebook et autres médias, publication spéciale dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD). Partage des publications de la SQRD via la page Facebook de la Régie, etc.</p>
2	Diffuser les différentes mesures réalisées dans le cadre du PGMR dans les municipalités, à la MRC et à la Régie afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.	<ul style="list-style-type: none"> - Publier sur le site Web de la Régie le rapport annuel de suivi du PGMR (à transmettre au MELCCFP dans le cadre du programme de redistribution des redevances). <li style="padding-left: 20px;">- Publier sur le site Web de la Régie le bilan annuel des activités. - Communiquer sur les médias de communication de la Régie et des municipalités locales la performance du territoire et l'état d'avancement des mesures. 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	Publication du rapport annuel sur le suivi du PGMR. Ce rapport présente les avancées concernant la mise en œuvre des actions planifiées dans le PGMR. Il est disponible sur le site Internet de la MRC de Portneuf.
3	Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que les résultats obtenus.	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGMR lors d'une séance du conseil des maires à chaque année. 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	À venir	<p>Le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR est déposé à la séance du conseil de la MRC au mois de juin et il est par la suite rendu public sur le site Internet de la MRC. Chaque mois, un élu siégeant sur le conseil d'administration de la Régie présente un compte rendu des activités de cette dernière au conseil de la MRC.</p> <p>Tous les procès-verbaux du conseil d'administration de la Régie sont transmis aux municipalités et rendus disponibles sur le site Internet de celle-ci.</p>

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
4	Communiquer avec les responsables du projet d'économie circulaire en cours afin de coordonner les efforts.	<ul style="list-style-type: none"> - Être présent lors des événements de réseautage et de synergie. - Faire connaître le service proposé par la Régie auprès des ICI du territoire. - Organiser des ateliers de maillage sur le territoire en collaboration avec les organisations d'économie circulaire de la région. - Partager le recueil des bonnes pratiques en économie circulaire. - Encadrer les entreprises du territoire dans l'identification de synergie. - Collaborer avec les organisations d'économie circulaire. 	Régie / Organisations d'économie circulaire	En continu	Fait 2024	Une page web a été mise en place sur laregieverte.ca, spécifiquement dédiée à l'économie circulaire. Des informations sur les bonnes pratiques en matière d'économie circulaire sont diffusées sur les réseaux sociaux. La Régie participe également aux événements de lancement de la Communauté de pratique pour l'économie circulaire dans la région de Québec, en collaboration avec divers acteurs du secteur. Les initiatives et les rencontres se poursuivent en 2024.
5	Évaluer la pertinence pour la Régie de se doter d'équipements et de logiciels informatiques permettant de connaître les statistiques de participation des citoyens aux différentes collectes afin d'obtenir des précisions sur les taux de participation et de récupération dans les différentes municipalités.	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données statistiques des différentes collectes organisées sur le territoire. - Faire une analyse technico-économique pour s'assurer de la faisabilité technique et financière d'un système de suivi. - Présenter les résultats de l'analyse au conseil de la MRC. - Mettre en place le système de suivi si les résultats sont favorables. 	Régie / MRC et municipalités locales	2025	À venir	Actuellement, toutes les matières collectées et reçues sont pesées au Complexe environnemental de Neuville et les tonnages sont évalués en fonction des estimations des chauffeurs. La Régie étudie la possibilité d'implanter les collectes intelligentes. Une analyse sera réalisée ultérieurement dans le cadre de la planification stratégique.
RÉDUCTION À LA SOURCE ET RÉEMPLOI						
6	Promouvoir la réduction à la source (non-recours à des produits à usage unique).	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un répertoire des entreprises « Zéro déchet » et le promouvoir sur les médias de communication. - Faire connaître les organismes de réemploi et de réparation des objets. - Évaluer la possibilité d'offrir un programme de subvention pour les couches lavables, les produits d'hygiène corporels, etc. - Évaluer la possibilité d'interdire l'usage de produits à usage unique dans les bâtiments municipaux : prévention des matières résiduelles dans les édifices municipaux, incluant le bannissement des bouteilles et des sacs à usage unique. - Promouvoir l'interdiction de la vente et la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments et événements municipaux et favoriser l'installation des fontaines d'eau. - Accompagner les restaurants pour limiter le recours aux emballages à usage unique. - Partager les pratiques sanitaires écoresponsables. - Accompagner les ICI dans la réduction de leurs déchets (ex. promouvoir les initiatives comme La Tasse). 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>Réduction à la source : La Régie promeut la diminution de l'utilisation des bouteilles d'eau en encourageant l'usage d'une fontaine mobile lors d'événements publics et de festivals. En 2024, la Régie a acquis une fontaine mobile grâce au soutien financier de l'Aluminerie Alcoa de Deschambault. Cette fontaine est mise à disposition gratuitement par la Régie aux organisateurs d'événements pour promouvoir la réduction à la source. De plus, la Régie soutient l'organisation d'événements écoresponsables en prêtant sans frais des bacs roulants pour le tri des matières recyclables et organiques.</p> <p>VOLET ICI : En 2024, la Régie a poursuivi son programme de certification pour les entreprises Certifié Régie! lequel propose 3 niveaux de certification auprès des ICI qui s'engagent ou performant dans des démarches d'optimisation de leur gestion des matières résiduelles. En 2024, plusieurs ICI ont été accompagnés par le Service-conseil aux entreprises de la Régie. Notre service-conseil permet un accompagnement sur mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aide pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et l'optimisation du tri à la source ; - analyse des besoins (équipements et fréquence de collecte) pour réduire au maximum les frais de gestion des matières résiduelles ; - des formations sur le tri offertes aux équipes ; - des outils de communication fournis ; - et une certification pour souligner les efforts selon le niveau de performance atteint.

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
7	Sensibiliser l'ensemble de la population de la MRC aux gaspillages alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les citoyens à modifier leurs comportements afin de réduire le gaspillage alimentaire par la promotion de la campagne J'aime manger, pas gaspiller! et la diffusion des outils de la trousse prévue à cette fin et disponible gratuitement sur le site Internet de RECYC-QUÉBEC. - Organiser des activités de sensibilisation lors d'événements thématiques (ex. journée de l'environnement, distribution de compost, présence sous forme de kiosque lors des événements locaux, etc.). - Sensibiliser et accompagner le secteur des institutions, dont les établissements scolaires, les centres de la petite enfance (CPE) et les établissements de santé, par la mise en place de communications diverses et/ou de formations. 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>Gaspillage alimentaire : Partage des informations de la Table pour la sécurité alimentaire de Portneuf et de Solidarité citoyenne Portneuf en vue de sensibiliser à la réduction du gaspillage alimentaire et participation à la mise en place des frigos solidaires. La Régie partage aussi via ses réseaux sociaux et son infolettre les publications de la campagne de Recyc-Québec.</p> <p>La Régie est ravie d'offrir gratuitement aux municipalités membres la possibilité d'acquérir du compost provenant de la transformation des matières organiques collectées via les bacs bruns, afin de le redistribuer. De nombreuses municipalités s'engagent à redistribuer ce compost, tant pour les citoyens que pour les jardins communautaires. Les citoyens sont invités à récupérer leur part de compost lors des journées de distribution organisées par leur municipalité.</p> <p>La Régie est aussi présente dans plusieurs événements et marchés publics pour tenir un kiosque d'information.</p>
8	Promouvoir et encourager la récupération et la distribution des surplus alimentaires sur le territoire.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître les organismes de lutte contre le gaspillage alimentaire. - Favoriser la récupération et la distribution de surplus de nourriture lors d'événements municipaux ou autres. - Encourager les épiceries, restaurateurs, ou tout autre commerce générateur de résidus alimentaires à mettre en place un système de récupération et de don des produits encore comestibles. - Évaluer la possibilité de mettre en place des mesures de soutien pour les organismes communautaires effectuant des redistributions de denrées alimentaires, notamment par le prêt de ressources matérielles (ex. locaux), du financement ou des levées de fonds ainsi que par la diffusion de leurs communications. - Évaluer la possibilité de soutenir le maillage entre les organismes communautaires et les générateurs d'aliments consommables, entre autres par l'entremise du réseau des Banques alimentaires du Québec (BAQ) et du Programme de récupération en supermarchés. 	Régie / MRC, municipalités locales, organismes de récupération et distribution des surplus	En continu	Fait 2024	<p>La Régie collabore avec la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf et partage les informations. Elle offre également son soutien en fournissant gratuitement des bacs roulants pour la récupération des matières recyclables et organiques pour ses installations. La Table travaille sur les divers maillons du système alimentaire portneuvois afin de le rendre plus solidaire et durable. Le réseau de frigos solidaires de Portneuf (11) permet de partager gratuitement la nourriture consommable qui risquerait d'être gaspillée. Également, la table assure la gestion du Programme de récupération en supermarchés (PRS) qui offre une solution pour la récupération des invendus auprès des épiceries afin de réduire le gaspillage.</p> <p>En 2023, la MRC a versé un montant de 94 764 \$ à la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf afin de permettre l'achat d'un deuxième camion réfrigéré. Cette somme a contribué à faire l'acquisition d'un deuxième camion réfrigéré permettant d'améliorer et de développer le système de gestion et de récupération des denrées auprès du milieu agroalimentaire, des supermarchés, des hôtels, des restaurants et des institutions de la région de Portneuf. Plus de détails : https://portneuf.ca/nouvelles/aide_financiere_nouveau_camion_refrigere_portneuf/</p> <p>Le Service-conseil de la Régie partage l'information auprès des ICI et des citoyens afin qu'ils contribuent et bénéficient des actions mises en œuvre pour la réduction du gaspillage alimentaire.</p>
9	Continuer à promouvoir l'herbicyclage.	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des outils ISÉ à diffuser sur les différentes plateformes à des moments stratégiques (automne et été). - Publiciser et favoriser l'herbicyclage (inclure des communications à ce propos dans le plan de communication de la Régie). 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>De la publicité est faite au sujet de l'herbicyclage sur le site Internet de la Régie et sa page Facebook ainsi que dans le journal régional le Courrier de Portneuf. L'information est également transmise aux municipalités. Les herbes et feuilles sont acceptées dans les écocentres et dans la collecte des matières organiques, mais la Régie privilégie l'herbicyclage et diffuse des informations à ce sujet.</p>

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
10	Promouvoir l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage pour l'atteinte des objectifs de la politique.	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser un rappel de la hiérarchie des 3RV et des points de dépôt/moyens disponibles sur le territoire pour effectuer une saine gestion des matières. - Promouvoir les points de dépôts et les écocentres. - Promouvoir les organismes de réemploi dont la ressourcerie de Portneuf. - Promouvoir les bienfaits du réemploi. - Évaluer la possibilité de faire un partenariat avec les ressourceries de la région pour une collecte sur appel des encombrants de bonne qualité. - Évaluer la possibilité d'ajouter un service de réemploi au sein des écocentres. - Sensibiliser les commerces et industries à limiter l'élimination des invendus et rechercher des débouchés pour ces matières (réemploi ou valorisation). 	Régie / MRC, municipalités locales, Ressourcerie de Portneuf	En continu	Fait 2024	<p>La Régie opère un réseau de 6 écocentres et 2 microéco-centres sur son territoire. Plusieurs communications et publicités sont faites auprès des citoyens et ICI via : site Internet, bulletins municipaux, journaux régionaux, radio régionale, infolettre et pages Facebook de la Régie et des municipalités, babillards électroniques, cahiers habitation, etc.</p> <p>La Régie réfère la Ressourcerie et les autres ouvriers qui font la collecte sur demande pour les demandes de collectes d'encombrants en bon état. La Régie évalue actuellement la possibilité d'implanter un service de réemploi au sein des écocentres. À poursuivre en 2025.</p> <p>Le Service-conseil aux ICI de la Régie propose des débouchés ou alternatives pour les invendus ou met en contact les ICI avec les récupérateurs.</p>
11	Évaluer la possibilité d'adopter un règlement municipal pour obliger les ICI à envoyer leurs matières aux installations de la Régie.	<ul style="list-style-type: none"> - Faire une rencontre avec les élus pour discuter du sujet. - Proposer un règlement visant les matières qui devront être récupérés sous peine de pénalité (bois, carton et papier, matières organiques). - Se baser sur la Stratégie de valorisation de la matière organique et les futures pénalités. - Proposer un canevas de règlement à adopter par les municipalités locales. 	Régie et municipalités locales / MRC	2024	À venir	À venir.
12	Recommander aux municipalités locales de s'inspirer des politiques d'achat écoresponsable/événement écoresponsable de la Régie.	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher de l'information sur les politiques d'approvisionnement écoresponsables, les meilleurs critères et les moyens d'intégration dans une organisation municipale. - Accompagner les municipalités à adopter des pratiques écoresponsables. - Promouvoir les politiques d'achat responsable. - Promouvoir l'organisation d'événement écoresponsable. - Favoriser l'utilisation de vaisselles réutilisables et faire le tri des matières dans toutes les salles communautaires et les bâtiments municipaux. - Évaluer la possibilité d'ajouter des critères environnementaux dans les appels d'offre. - Apporter un soutien à l'organisation d'événements écoresponsables ou « zéro déchet » sur le territoire. - Encourager et accompagner les municipalités dans l'acquisition, la location ou la mise à disposition de matériel réutilisable pour les rassemblements et les événements. - Faire promotion de ces pratiques auprès des entreprises et leur proposer un accompagnement. 	Régie / MRC et municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>La Régie s'est dotée de 3 politiques. Celles-ci ont été partagées auprès des municipalités pour qu'elles puissent s'en inspirer.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique d'approvisionnement écoresponsable; - Politique environnementale de gestion des matières résiduelles internes et de l'énergie; - Politique d'événement écoresponsable. <p>La Régie propose aux municipalités membres d'adhérer à son programme de certification Certifié Régie! Des municipalités ont déjà reçu ou entrepris des démarches en vue d'obtenir la certification en 2024 et ce programme se poursuit en 2025.</p> <p>Promotion d'événement écoresponsable : La Régie prête gratuitement aux organisateurs d'événements des bacs roulants à déchets, à matières recyclables et à matières organiques afin de permettre une meilleure gestion des matières résiduelles lors des événements sur le territoire.</p> <p>Le Service-conseil aux ICI offre un soutien et conseille les organisateurs d'événements pour des pratiques écoresponsables. Depuis 2024, la Régie propose une unité d'eau mobile qui est prêtée gratuitement afin de réduire l'utilisation des bouteilles d'eau à usage unique et faire la promotion de la réduction à la source dans les événements publics du territoire.</p>

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
13	Promouvoir l'adhésion au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle + » auprès des municipalités et des ICI.	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux municipalités, à la MRC et aux ICI un accompagnement pour débiter la démarche. - Promouvoir le programme auprès de la MRC, des municipalités locales et des ICI en accentuant sur les bénéfices (courriel aux direction générales des municipalités locales avec les informations pertinentes). - Réaliser un suivi des municipalités locales ayant démarré la démarche. 	Régie / MRC et municipalités locales	2024, 2026, 2028, 2030	Fait	<p>L'information a été partagée à plusieurs reprises auprès des municipalités depuis le début du programme de Recyc-Québec. Aussi, afin de faire la promotion de sa propre certification, la Régie propose aux municipalités et à la MRC d'adhérer à la certification Certifié Régie! développée exclusivement pour son territoire. La certification est également offerte auprès de tous les ICI du territoire.</p> <p>Tous les détails du programme de certification offert par la Régie: https://www.laregieverte.ca/gens-daffaires/certifie-regie</p> <p>La MRC de Portneuf a entrepris des démarches auprès de la Régie en vue de son adhésion au programme de certification offert par la Régie. Une visite de l'établissement a été réalisée par le service conseil de la Régie pour procéder à une évaluation des besoins et un plan d'action personnalisé a été élaboré. Ce plan d'action est en cours d'analyse.</p>
RECYCLAGE DES MATIÈRES ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES						
14	Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance.	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner des ICI pour optimiser la collecte : offrir un tarif préférentiel pour les ICI, évaluer les capacités des conteneurs offerts aux ICI selon leurs besoins (un poste est dédié à l'accompagnement des ICI à la Régie). - Cibler les secteurs avec le moins de récupération et augmenter les mesures ISÉ/incitatives afin d'augmenter la récupération et le tri des matières. - Développer et continuer la diffusion du guide sur le tri des matières à tous les nouveaux arrivants. - Poursuivre les activités de sensibilisation auprès de la clientèle du secteur résidentiel (unifamiliales et multilogements). - Sensibiliser les petits commerces et les institutions dont les établissements scolaires, les centres de la petite enfance (CPE) et les établissements de santé par la mise en place de communications diverses et/ou de formations afin d'optimiser la récupération des matières recyclables qu'ils génèrent. - Convenir d'une entente de partenariat avec l'organisme de gestion désigné (OGD) pour l'encadrement et la fourniture des services de proximité, dont la collecte et le transport. 	Régie / municipalités locales, organisme de gestion désigné	En continu	Fait 2024	<p>Poursuite des activités d'accompagnement du Service-conseil aux ICI de la Régie. Évaluation des besoins au cas par cas pour optimiser les collectes. Des fiches de tri et d'information sont remises aux nouveaux arrivants lors de la livraison des bacs roulants pour les matières recyclables et organiques, ainsi que lors des rencontres d'information organisées par la MRC pour les immigrants et nouveaux arrivants, et elles sont également disponibles sur le site Internet de la Régie. De plus, la Régie propose une formation sur la gestion des matières résiduelles dans Portneuf dans les classes de francisation. Volet scolaire : Plusieurs ateliers sur les bonnes pratiques en gestion des matières résiduelles ont été animés dans les classes des écoles primaires et dans des groupes de camps de jour, comprenant des jeux et des animations pour les jeunes. Des visites gratuites du Complexe environnemental de Neuville sont également offertes aux groupes scolaires.</p> <p>ISÉ (information, sensibilisation et éducation) aux citoyens du secteur résidentiel (unifamilial et multilogements) : Plan de communication de la Régie. Partage des informations via : site Internet, bulletins municipaux, pages Facebook, publicités à la radio, publicités dans le journal régional, infolettre de la Régie et rencontres lors des événements et des marchés publics, etc.</p> <p>Tous les ICI peuvent bénéficier du Service-conseil aux entreprises de la Régie. Des rencontres ont eu lieu avec le Comité de développement durable du Centre de services scolaire de Portneuf afin de présenter les services et programmes offerts et poursuivre l'amélioration des performances des écoles en GMR (amélioration de la collecte des matières recyclables et implantation de la collecte des matières organiques). Plusieurs établissements participent déjà aux collectes et ont même obtenu une reconnaissance de la Régie. Les projets avec les écoles et le Centre de services scolaire de Portneuf se poursuivent en 2024 et les années suivantes.</p>

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
15	Évaluer la possibilité d'élargir les types de matières acceptées dans les écocentres (matelas, plastique agricole, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser si des points de dépôts pour la collecte des plastiques agricoles peuvent être ouverts dans les écocentres en conformité avec l'élargissement de la REP aux plastiques agricoles. - Analyser la possibilité de récupérer les matelas dans les écocentres (étude de faisabilité technico-économique). - Évaluer les débouchés et les possibilités de tri à la source de certaines matières comme le gypse, le plastique PVC, le plastique PS et les isolants dans les écocentres (étude de faisabilité technico-économique). - Mettre en place les solutions retenues. 	Régie / AgriRÉCUP, et tout autre organisme de gestion désigné des nouveaux produits sous REP	2023, 2025, 2027, 2029	Fait 2024 et à poursuivre	<p>Analyses en cours. L'écocentre Neuville récupère déjà les plastiques agricoles. Des partenariats sont en cours avec AgriRÉCUP pour les plastiques agricoles et la tubulure d'érablière. Déploiement du projet de partenariat inclusif de la Régie pour la récupération des tubulures d'érablière à Neuville.</p> <p>Écocentre St-Alban : Les citoyens pourront profiter d'un accès élargi aux installations grâce à l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture, ce qui facilitera le recyclage et encouragera une participation accrue.</p> <p>Écocentre St-Raymond : Projet en cours. De nouveaux compartiments de tri sont mis à disposition pour aider à séparer efficacement des matériaux (bardeaux d'asphalte).</p>
16	Poursuivre la récolte des tubulures d'érablières dans les écocentres	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le partenariat avec Environnek et s'assurer que le point de dépôt répond aux exigences du Règlement sur l'élargissement de la REP aux plastiques agricoles. - Faire connaître les points de dépôt auprès des acériculteurs. - Faire connaître les avantages et les bénéfices environnementaux. 	Régie	En continu	Fait 2024	<p>Le projet-pilote se développe depuis 2023. Toute la tubulure récupérée est acheminée vers un recycleur. La tubulure d'érablière est récupérée dans 4 des 6 écocentres. En 2024, un projet d'optimisation de récupération des matières est en cours.</p> <p>En 2024, la Régie innove avec un projet inclusif et écologique de récupération de tubulures d'érablière qui se poursuit en 2025. Plus de détails : https://www.laregieverte.ca/actualites/la-regie-innove-avec-un-projet-inclusif-et-ecologique-de-recuperation-de-tubulures-derabliere</p>
17	Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants alternatifs plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières.	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer la possibilité d'ajouter des îlots de tri dans les espaces fréquentés. - Évaluer si les contenants actuellement en place permettent de répondre aux besoins des ICI et des municipalités locales. - Mettre en place les recommandations de l'analyse. 	Régie / municipalités locales	2024, 2026, 2028	Fait 2024	<p>Le Service-conseil aux ICI de la Régie évalue et propose les meilleures solutions pour optimiser le tri dans les établissements. Ce service d'accompagnement peut comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'aide pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires et l'optimisation du tri à la source ; - une analyse des besoins (équipements et fréquence de collecte) pour réduire au maximum les frais de gestion des matières résiduelles ; - un service-conseil pour réduire l'utilisation d'objets à usage unique et s'adapter aux nouvelles exigences ; - des formations sur le tri offertes aux équipes en place ; - des outils de communication pour favoriser le tri à la source par les employés et la clientèle.
18	Sensibiliser la population à utiliser les écocentres.	<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les divers supports médiatiques de la Régie et de la MRC. - Promouvoir les services d'écocentre en continu (plan de communication de la Régie). 	Régie / municipalités locales	En continu	Fait 2024	<p>La Régie opère un réseau de 6 écocentres et 2 microécocentres sur son territoire. Plusieurs communications et publicités sont faites auprès des citoyens et ICI via : site Internet, bulletins municipaux, journaux régionaux, radio, pages Facebook municipales, infolettres, babillards électroniques, cahiers habitation, etc.</p>
19	Valoriser énergétiquement une partie du bois de qualité moindre récupéré sur le territoire en biomasse de chauffage pour chauffer le lixiviat du LET et les bâtiments du centre de tri CRD.	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le chauffage par bois pour les installations de traitement des eaux usées du LET et les bâtiments du centre de tri CRD. - Réduire une partie du bois de moindre qualité (Q2) en copeaux pour l'utiliser dans la chaudière à la biomasse pour chauffer le lixiviat du LET et les bâtiments du centre de tri CRD. 	Régie	En continu	Fait 2024	<p>La Régie poursuit le chauffage par bois pour les installations de traitement des eaux usées du Lieu d'enfouissement technique de Neuville et transforme tout le bois de moindre qualité pour une valorisation énergétique avec des partenaires récupérateurs. Tout le bois est valorisé à 100%.</p>

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
20	Évaluer la possibilité de fournir un service aux ICI à certains écocentres (en plus de celui de Neuville)	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer les besoins des ICI sur le territoire. - Évaluer le gisement des matières. - Évaluer la politique de tarification applicable. - Évaluer la croissance de la fréquentation des écocentres ainsi que leurs capacités d'accueils. 	Régie	2024	À venir	Évaluations à faire. Dans un souci d'optimisation des opérations, le service actuellement offert est centralisé au Complexe environnemental de Neuville qui dispose d'une balance et de plusieurs installations de tri et de traitement sur place des matières provenant des ICI. D'ailleurs tous les résidus de construction, rénovation et démolition (CDR) sont reçus et triés au Centre de tri des CRD du Complexe environnemental.
21	Continuer l'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leur système de collecte des matières organiques	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer d'offrir un service d'accompagnement personnalisé (un poste y est dédié à la Régie). - Offrir une collecte selon le besoin de l'ICI (dimension du conteneur et fréquence de collecte). - Promouvoir les ICI avec les bonnes pratiques (la Régie a mis en place un programme de reconnaissance des ICI. Les ICI avec les meilleures pratiques se voient attribuer une reconnaissance). - Encourager les ICI à adopter les meilleures pratiques (communication ciblée auprès des ICI). 	Régie	En continu	Fait 2024	La Régie offre l'expertise de son Service-conseil aux ICI en continu. Des rencontres téléphoniques, des visites d'entreprises et l'établissement de plans sur mesure sont offerts gratuitement pour l'implantation et l'optimisation des collectes et l'amélioration des performances des ICI. En 2024, la Régie poursuit la promotion de son Programme de certification Certifié Régie! Bilan 2024 : 14 entreprises certifiées, 25 entreprises contactées et visitées pour une certification à venir. Plusieurs communications en lien avec le programme : journal régional, radio, infolettres, réseaux sociaux, site Internet, etc.
22	Adopter un règlement de gestion des matières résiduelles	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux municipalités locales leur obligation liée à l'adoption du PGMR. - Élaborer un modèle de règlement à transmettre aux municipalités locales (responsabilité de la Régie). - Faire un rappel des éléments de la réglementation à adopter, des objectifs du PGMR et des enjeux qui y sont associés (courriel aux directions générales des municipalités locales). - Faire un suivi des municipalités ayant adopté le règlement. 	Municipalités locales et MRC / Régie (proposer le projet de règlement aux municipalités)	2026	À venir	À intégrer dans la planification stratégique en fonction des résultats obtenus de la mesure #5.
23	Continuer de recycler les boues municipales dont la qualité le permet	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la vidange des boues des étangs aérés selon les normes applicables. - Valoriser/recycler les boues des étangs aérés dont la qualité le permet. - Transmettre à la MRC et à la Régie les quantités de boues traitées à chaque année. 	Municipalités locales / MRC et Régie	2023, 2026, 2029, 2030	Fait 2024	Une demande est adressée chaque année aux municipalités afin d'obtenir des informations sur le tonnage des boues issues de la vidange des étangs d'épuration municipaux, leur type de valorisation ainsi que leur destination. Ces informations sont transmises à la Régie pour fins de compilation.
24	Continuer de recycler les boues de fosses septiques	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir les bonnes pratiques et l'application du règlement Q-2 R.22. - Continuer la collecte des boues de fosses septiques sur le territoire (la Régie a fait l'achat de camion pour être en mesure d'offrir à l'interne le service). - Continuer de faire un suivi du nombre de fosses septiques vidangées sur le territoire. 	Régie et municipalités locales / MRC	En continu	Fait 2024	La Régie supervise le Service de vidange des installations septiques pour un total de 23 municipalités. Pour l'année 2024, plus de 16 800 tonnes de boues ont été recueillies à partir de plus de 8 000 vidanges effectuées durant l'année. De plus, la Régie dispose de sa propre usine de déshydratation des boues située au Complexe environnemental de Neuville. Les boues déshydratées sont ensuite valorisées. Plus de détails sur ce service : https://www.laregieverte.ca/collectes/service-de-vidange-des-installations-septiques

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf 2023-2030 - Rapport annuel de suivi 2024

#	Mesures	Description des moyens envisagés	Responsable / collaborateur	Échéancier	État avancement	Commentaires
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET ÉLIMINATION						
25	Réaliser le projet d'amélioration du centre de tri CRD	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les améliorations projetées d'une ligne de tri CRD. - Débuter les étapes de l'amélioration de la ligne de tri. - Publiciser la modernisation du centre de tri dans le bilan annuel de la Régie. 	Régie	2023 et suivantes	En continu	La Régie poursuit les travaux de modernisation et de mise à niveau des équipements à son Centre de tri et de traitement des matériaux CRD situé au Complexe environnemental de Neuville. Les travaux se poursuivront 2025.
26	Maintenir la reconnaissance de bonnes pratiques du centre de tri CRD de Neuville selon le programme de reconnaissance de RECYC-QUÉBEC	<p>La reconnaissance du centre de tri est valide pour une période de 3 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se référer à la fiche pour l'accréditation d'un centre de tri CRD. - Respecter les critères de l'accréditation en tout temps. - Mettre en place les moyens nécessaires afin de dépasser les critères. 	Régie	2023, 2026, 2029	2024	Le centre de tri CRD de la Régie, situé au Complexe environnemental de Neuville, a conservé sa certification de Recyc-Québec pour les centres de tri de CRD.
27	Maintenir le droit de regard.	- Mettre à jour le règlement concernant le droit de regard au moment opportun. Le droit de regard s'applique dès l'agrandissement du LET. Le droit de regard doit être maintenu afin de limiter l'importation de matières résiduelles au LET de Neuville.	Régie / MRC	2029	À venir	À venir.

